



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 7 AVRIL 2021  
14 H 30

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS** : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,  
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents

Mmes **BOISSEAU** Béatrice, **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **DALAIS** Gaëlle, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LHERMENIER** Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle  
**PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane

Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikaël, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean- Denis, **VIDAL** Patrick

**Visioconférence** : Mme **GRATON** Sabrina

**Excusés** : Mr **BACHEREAU** Patrice ( pouvoir à Mr **MAJEAU** Stéphane)

**Date de la convocation** : 26 mars 2021

**Présents** : 32

**Votants** : 33

**Secrétaire de séance** : M. Mikaël **MOINET**

## **1. APPROBATION PV DU 24 FEVRIER 2021**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le PV du Conseil Communautaire du 24 février 2021.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **2. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le 1er Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24/06/2020 approuvant le Budget Primitif,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23/09/2020 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25/11/2020 approuvant la décision modificative n°2

Vu la délibération du conseil communautaire du 16/12/2020 approuvant la décision modificative n°3

Vu la délibération approuvant le compte de gestion 2020 présenté par le Comptable public,

Vu la présentation effectuée en commission des finances le 31/03/2021,

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget,

Le compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge se présente comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Déficit 2019	- 628 703.21
TITRES 2020	1 333 752.45
MANDATS 2020	716 667.90
RESULTAT	- 11 618.66
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent 2019	1 514 641.33
TITRES 2020	5 873 663.87
MANDATS 2020	5 221 710.54
RESULTAT	2 166 594.66
GLOBAL	2 154 976.00

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1er janvier 1999,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 31 mars 2021,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les propositions nouvelles ci-dessous pour le budget primitif de l'exercice 2021 :

#### **Investissement :**

Dépenses : 1 284 289,42

Recettes : 1 610 968,42

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 7 780 525.00

Recettes : 7 780 525,00

**Pour rappel, total budget :**

#### **Investissement :**

Dépenses : 2 930 929.42 (dont 1 646 640.00 de RAR)

Recettes : 2 930 929.42 (dont 1 319 961.00 de RAR)

**Fonctionnement :**

Dépenses : 7 780 525.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 7 780 525.00 (dont 0.00 de RAR)

Voir document ci-joint

ADOpte A L'UNANIMITE

### 3. VOTE COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2020 au 31/12/2020,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2020, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

### 4. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ZAC DE CHAMP BOUCHET

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le 1er Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24/06/2020 approuvant le Budget Primitif,

Vu la délibération approuvant le compte de gestion 2020 présenté par le Comptable public,

Vu la présentation effectuée en commission des finances le 31/03/2021,

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget,

Le compte administratif 2020 du budget Zac de Champ Bouchet de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge se présente comme suit :

<b>RESULTAT Z A C 2020</b>			<b>RESULTAT Z A C 2020</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEFICIT reporté	<b>189 646.75</b>		Déficit reporté	<b>33 025.63</b>
TITRES 2020	707 395.92		TITRES 2020	636 785.12
MANDAT 2020	681 437.40		MANDAT 2020	720 980.08
<b>RESULTAT</b>	<b>163 688.23</b>		<b>RESULTAT</b>	<b>117 220.59</b>

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1er janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 31 mars 2021,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les propositions nouvelles ci-dessous pour le budget primitif de l'exercice 2021 :

#### Investissement :

Dépenses : **1 571 320.21**

Recettes : **1 571 320.21**

#### Fonctionnement :

Dépenses : **1 443 741.38**

Recettes : **1 443 741.38**

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### 5. VOTE COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ZAC DE CHAMP BOUCHET

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020 concernant le budget Zac Champ Bouchet :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2020 au 31/12/2020,

- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2020, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### 6. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération du 24 juin 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23/09/2020 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25/11/2020 approuvant la décision modificative n°2

Vu la délibération du conseil communautaire du 16/12/2020 approuvant la décision modificative n°3

Vu le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2020 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal tels que présentés ci-dessus,

Monsieur le Président propose l'affectation suivante pour les résultats 2020 du Budget Principal :

AFFECTATION DE RESULTAT		
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 11 618.66	article 001 investissement dépenses
Restes à réaliser DEPENSES	1 646 640.00	
Restes à réaliser RECETTES	1 319 961.00	
BESOIN FINANCEMENT	338 297.66	article 1068 investissement recette
RESULTAT FONCTIONNEMENT	2 166 594.66	
Résultat Fonctionnement corrigé	1 828 297.00	article 002 fonctionnement recette

Ces explications entendues, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2020 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'affectation du résultat 2020 du Budget Principal telle que présentée ci-dessus.

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### 7. VOTE TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Après consultation de la Commission « des finances », Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de maintenir pour l'année 2021, les mêmes taux d'imposition des taxes locales que ceux de 2020 :

Nature de la taxe	2020	2021
Cotisation Foncière des Entreprises	24.11 %	24.11 %
Taxe Foncière Non Bâti	2.14 %	2.14 %

ADOpte A L'UNANIMITE

## 8. LA COMPÉTENCE TRANSPORTS MOBILITES

La loi LOM laisse le choix aux communes jusqu'au 30 Septembre 2020 repoussé au 31/03/2021, via leur intercommunalité de s'emparer de la compétence et devenir AOM (Autorité Organisatrice de Mobilité); dans les communautés de communes qui n'auront pas choisi de prendre cette compétence, à compter du 1er Janvier 2021, les régions deviendront AOM en complément de leur compétence mobilité régionale.

Plusieurs principes ont guidé à son élaboration :

- **Refonte de la gouvernance de la mobilité** : le transfert d'une partie des compétences des départements vers les Régions, ainsi que le grand nombre de « zones blanches » (territoires non couverts par une Autorité Organisatrice de la Mobilité, représentant 77 % des communes et 27 % de la population française) nécessitait une clarification pour que les Autorités Organisatrices puissent intervenir plus largement et de manière coordonnée ;
- **Prise en compte de la mobilité dans l'ensemble de ses formes**, et pas seulement comme une compétence de transport collectif, afin d'agir plus efficacement dans le développement d'alternatives à la voiture individuelle notamment à l'échelle intercommunale ;
- **Cohérence avec les impératifs climatiques et environnementaux** qui appellent à une modification des pratiques de déplacements, alors que le secteur des transports est le premier secteur émissif de gaz à effet de serre. La neutralité carbone des transports terrestres constitue un enjeu national à l'horizon 2050, et la LOM doit apporter les conditions favorables pour y parvenir ;
- **Réorientation des investissements au niveau de l'Etat**, alors qu'il accompagnait jusque-là principalement le développement des grandes infrastructures (lignes à grande vitesse, autoroutes, aéroports...) ; la priorité doit dorénavant être donnée aux mesures d'accompagnement vers les transports du quotidien (plan vélo national, réseaux TER/RER...)

**Les champs de compétences :**

- Transports réguliers (urbains ou non urbains)
- Transports à la demande
- Transports scolaires
- Services relatifs aux mobilités actives (surtout service de location de vélo)



- Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (autopartage, covoiturage)
- Services de mobilité solidaire

Si l'AOM peut organiser l'ensemble de ces services, **elle n'a pas d'obligation à le faire et peut choisir d'organiser ceux qu'elles trouvent les plus adaptés à ses spécificités locales** : il s'agit bien d'une **approche « à la carte »** pour la collectivité.

Monsieur le Président indique qu'une rencontre avec Jacky Emon, Conseiller Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge des questions de mobilité a eu lieu le 9 mars 2021.

Cette rencontre a permis d'échanger sur les modalités de mise en œuvre de la Loi LOM. Il est à retenir que la Région Nouvelle –Aquitaine va continuer l'ensemble de ses grandes missions de transports réguliers, scolaires, à la demande et que, concernant les actions locales, développées par les EPCI, un accord sera trouvé afin de permettre leur maintien.

Jacky Emon conforte ainsi la position du transfert automatique vers la Région Nouvelle – Aquitaine. Il indique qu'un travail sera à effectuer dans un second temps pour construire les modalités permettant le maintien des services de mobilité locaux (location minibus, mobilité solidarité...)

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas prendre la compétence Mobilité.**

## **9. LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)**

Monsieur le Président rappelle que la CdC s'est engagée à déterminer le périmètre de la nouvelle contractualisation avec l'Etat, le CRTE, à l'échelle de notre EPCI.

Les services de l'Etat ont demandé dans ce contexte un premier retour non exhaustif des projets communautaires ou communaux qui pourraient être intégrés.

Monsieur le Président vous invite à en prendre connaissance ci-dessous, et à solliciter l'ensemble des maires à faire retour aux services de la CdC des projets communaux pouvant compléter cette liste :

### **Rénovation énergétique des bâtiments**

- o Marché couvert de Pont l'Abbé d'Arnoult (Projet communal PVD)
- o Rénovation, voire création piscine de Pont l'Abbé d'Arnoult (Projet communal PVD)
- o Création / rénovation ferme pour hébergements d'accueil touristique et salle de conférence (Abbaye de Trizay- Projet communal)
- o Rénovation centre bourg de Port d'Envaux (Projet communal)
- o Rénovation bâtiment d'accueil France Services (St Porchaire Projet CdC/Communal)
- o St Porchaire doit avoir des projets PVD mais nous n'en avons pas encore connaissance
- o Rénovation ALSH (Centre loisirs) de Nieul-Lès-Saintes (Projet communal)

*D'autres projets doivent être en cours nous vous les ferons passer par la suite*



## Développement durable

- Création et Installation d'une unité de méthanisation (Projet privé avec partenariat public à La Vallée)
- Implantation éoliennes sur Balanzac/Ste Gemme (Projet privé WPD)
- Implantation de ferme photovoltaïque (une existante à Trizay – réflexion pour une nouvelle à Trizay et une autre à Geay) (Projets communaux)
- Accompagner les communes à changer l'ensemble de l'éclairage public vers du Led

## Aménagement du territoire

- Installation d'une borne électrique multimodale (voiture, vélo) (projet communautaire – déjà 3 bornes communautaires maillent le territoire (St Porchaire, Pont l'Abbé et Port d'Envaux), une nouvelle en cours par le biais du schéma département (Beurlay).)
- Développement de la mobilité douce
  - Pistes cyclables (déjà 2 structurantes Flow Vélo et Vélodyssée) + une nouvelle La roue Blanche (2020) en cours de réflexion 3 autres pour 2022 maximum – Installation le long des pistes d'équipements vélo adaptés à l'usage à la fois de la population locale et touristique.
  - Pistes pédestres (15 parcours identifiés, balisés et entretenus depuis 2020)
  - Valorisation fleuve Charente (renouvellement halte fluviale de Port d'Envaux (2<sup>ème</sup> partie - 2021) création nouvelle halte-Fluviale à Crazannes / Partenariat DT17
  - Participation à la création d'une piste équestre grand ouest de la France (la Route de d'Artagnan) – accompagnement au développement des services équestres (aménagement pour gites, centres équestres...)
  - Déploiement de deux nouveaux parcours Terra Aventura (déjà deux l'un à Port d'Envaux 2018/2019 et l'autre à Pont l'Abbé d'Arnoult 2020)
- Création d'un parcours itinéraire « Pierre Loti » (Partenariat à construire avec Rochefort (CARO, CdC Coeur de Saintonge et Commune de St Porchaire – investissements)

## Cohésion du territoire

- Création et développement espace France Services (opérationnel depuis janvier 2021) – développement des équipements informatiques, aménagement de l'espace, maintien des soutiens sur le personnel...)
- Inclusion numérique – mise en place de groupes de travail mars 2021 – premiers ateliers mi-avril 2021 – Diagnostic en cours – Aide à l'ingénierie – Investissement matériel informatique (tablette, ordinateurs portable...)
- Favoriser l'installation des tableaux numériques au sein des communes de la CdC (projets communaux)
- Mobilité solidaire
  - PDASR – maintien des actions de sécurité routière (semaine de la sécurité routière, raid mob, journée famille, intervention écoles...)
  - Investissement renouvellement flottes véhicules communautaires à destination de différents publics :
    - Public associations qui agissent en faveur de l'enfance (4 minibus)

- Public éloigné de l'emploi (mobilité solidarité – en cours de travail convention partenaires pôle emploi, mission locale... mise à disposition de véhicule(s) communautaires
- Agents de la CdC
- Centres de loisirs
- Accueil petite enfance (Multi accueil, Halte-Garderie, Ram)
- Contrat Local de Santé (Partenariat Cda Saintes/CdC Gémozac/CdC Coeur de Saintonge)
  - Actions de prévention
  - Développement d'une maison de santé complémentaire à celle de Pont l'Abbé d'Arnoult (Beurlay – projet privé)
- Mise en place d'un BIJ (Bureau Information Jeunesse 12-25 ans) en partenariat avec la Mission Locale (investissement et fonctionnement) (2021)

### Développement économique / développement des circuits courts

- Favoriser l'implantation d'une pépinière d'entreprise (projet privé – ZAc de Beurlay)
- Engagement dans le dispositif/ plateforme agrilocal
- Engagement à mettre en œuvre un PAT (Plan Alimentaire Territorial) avec Cda de Saintes et cdc de Gémozac

### Dématérialisation des services

- Renouvellement du parc informatique (+ nouveaux besoins liés aux recrutements)
- Mise en place d'un guichet numérique – Urbanisme
- Aide à l'archivage numérique
- Mise en place d'une GED (gestion électronique des documents)
- Renforcement de la cybersécurité (audit, actualisation + déploiement des moyens nécessaires (serveurs, firewall, antivirus...))
- Réflexion pour la mise en place d'un guichet numérique « enfance », en particulier petite enfance (investissement logiciel)

L'État va mettre à disposition de la Communauté de Communes un bureau d'études pour nous aider à construire un projet de territoire intégrant les dossiers prioritaires émanant des communes et de la Communauté de Communes qui seront intégrés dans le CRTE.

Le coût du bureau d'études sera pris en charge en totalité par l'État. Une première réunion de lancement aura lieu le **jeudi 15 avril 2021 à 14h00** avec le bureau d'études.

## 10. CONTROLE DE LA QUALITE DE L'AIR

La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L.221-8 et R.221-30 et suivants du code de l'environnement).

Sont concernés par cette surveillance :

- Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, halte-garderie, jardins d'enfants, écoles maternelles et élémentaires) **2018**
- Les accueils de loisirs et établissements d'enseignement du second degré **2020**

- Tous les autres ERP 2023

La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans ces établissements repose sur :

- A. L'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement
- B. La mise en œuvre, au choix :

- ① D'un plan d'actions réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement
- ② D'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur (l'évaluation des moyens d'aération est incluse dans la campagne)

En cas de choix n°2, une réflexion de mutualisation est engagée. En dossier joint les premiers éléments financiers sont présentés.

## **11. CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL**

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ont créé en 2018 une entente, en partenariat avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, pour mener une étude d'opportunité visant la réalisation d'un parc naturel régional.

Ce projet vise à créer un outil d'aménagement et de développement pour un territoire remarquable mais d'une grande fragilité.

Il a pour objectif la protection et la mise en valeur du patrimoine local et des paysages ruraux.

Au cours du diagnostic élaboré par le bureau d'études choisi par les 3 EPCI, il est apparu intéressant d'étendre le périmètre du projet à 9 communes de notre CDC, qualifiées de « terres hautes » de ce territoire.

C'est la raison pour laquelle la CDC est sollicitée en tant qu'EPCI pour émettre un avis sur cette extension de périmètre.

Il faut rappeler qu'il appartiendra à chaque commune concernée de décider de son appartenance ou non à ce projet de parc naturel régional.

Si un avis favorable à cette extension de périmètre est émis, il ne vaudra pas accord pour intégrer telle ou telle commune dans ce projet.

À l'inverse, si un avis défavorable est voté, il est probable que les communes concernées ne pourront pas, si elles le désirent, être intégrées au Parc Naturel Régional.

La création d'un parc naturel régional est une œuvre de longue haleine qui ne pourra voir le jour qu'en 2028.

Entre temps, il sera proposé aux communes un cahier des charges auquel elles adhéreront ou pas, selon leur choix.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'extension du périmètre aux 9 communes concernées, à savoir, Trizay, Beurly, Sainte-Radegonde, La Vallée, Pont l'Abbé d'Arnoult, Saint-Sulpice d'Arnoult, Romegoux, Geay et Sainte-Gemme.**

## **12. POINT FRANCE SERVICES**

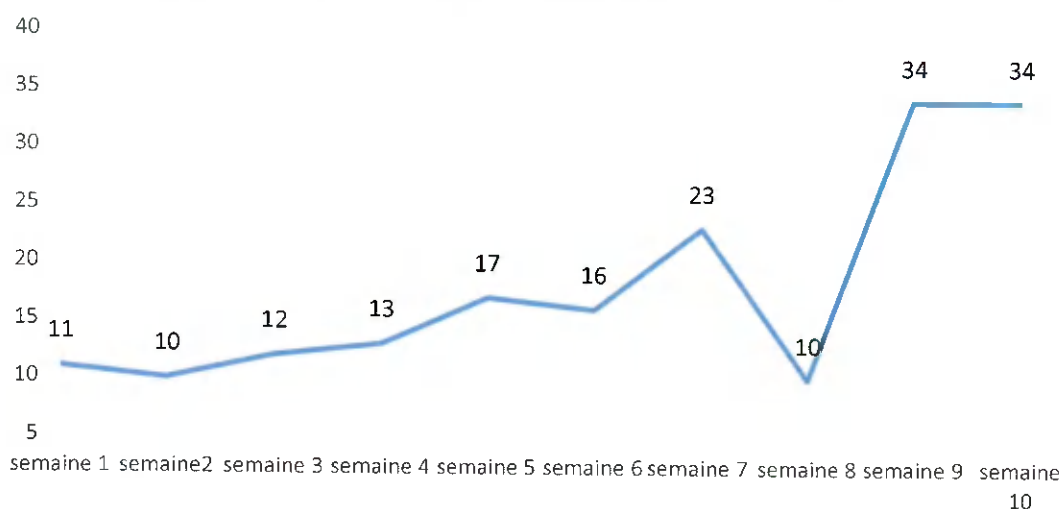
L'espace France Services est ouvert au public depuis fin janvier. L'ensemble des points permettant la labellisation par l'Etat a été respecté, avec en particulier le recrutement de deux agents permanents sur site pour l'accueil physique, téléphonique ou par mail.

Afin de favoriser le lien avec les habitants, il vous a été demandé de relayer l'information et les documents auprès des habitants via les mairies et vos différents outils de communication numérique sites internet, panneau pocket...

Le groupe de travail « Communication » du projet France Services a également travaillé sur le déploiement de l'information via le site internet de la CdC, la création d'une page Facebook dédiée, la diffusion dans la presse (Sud-Ouest) et radio (Terre Marine FM, France Bleu)

Patrick Machefert, Vice-Président en charge du dossier France Services, ainsi que Stéphane Gomez, Chargé de coopération territoriale vous invitent à prendre connaissance des éléments suivants :

### Fréquentation France Services Coeur de Saintonge



**La fréquentation** du 26 janvier au 3 avril : nombre d'accompagnements de personnes par semaine.

Ce qui donne une fréquentation moyenne journalière de **4 personnes**.

En comptant le samedi où pour l'instant la fréquentation varie entre 0 et 2 personnes avec une moyenne de 0.75. Les 4 dernières personnes qui sont venues étaient sur rendez-vous.

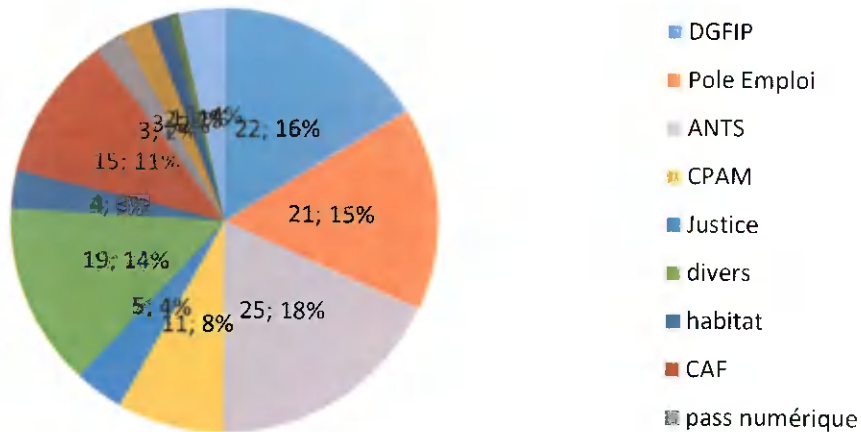
Hors samedi, la fréquentation moyenne journalière est de **5 personnes**.

Pour information sur le France Services de Medis : 4 personnes en moyenne sur 2020 et 7 personnes sur Cozes. Ces espaces n'ont pas de fréquentation après 16h30.

Un bilan sera effectué au bout de 6 mois permettant d'ajuster au besoin le fonctionnement, voire les horaires.

**Les demandes concernent :**

## Opérateurs / partenaires

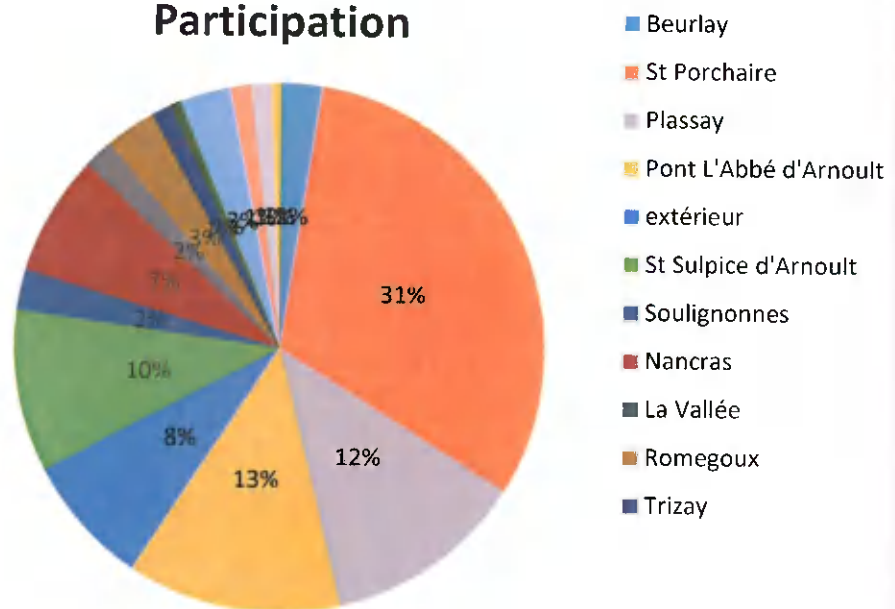


Les demandes les plus importantes :

- 1) ANTS
- 2) DGFIP
- 3) Pôle Emploi
- 4) CAF

Les demandes proviennent :

## Participation



Les communes sont représentées sauf Port d'Envaux, Crazannes et Ste Gemme.

Les communes extérieures sont limitrophes à la CDC (Saintes, St Georges des Coteaux, Champagne et Bords). Il n'y a pas encore d'accueil France Services sur leur collectivité respective.

Annexe en pièce jointe du dossier membres



### 13. L'INCLUSION NUMERIQUE

Face à la fracture numérique qui touche l'ensemble de l'hexagone, le Gouvernement sollicite les collectivités pour se saisir de l'inclusion numérique comme sujet majeur.

Un groupe de travail a été lancé au sein de la CdC afin de répondre à cette problématique et avec l'objectif de permettre aux administrés de devenir autonomes dans leurs démarches administratives, « numériques » en 2022.

Ainsi, 4 constats ont été identifiés :

- L'accès aux droits et aux services (France Services)
- La dématérialisation totale des démarches administratives pour 2022
- Les actions du Département (Conseiller numérique et Pass Numérique)
- Les actions de la CAF : (Conseiller numérique et Promeneur du Net)

Le groupe de travail va s'engager sur :

- La construction et l'analyse d'un **diagnostic numérique** (accompagnement des administrés au numérique sur le territoire de la CDC en lien avec tous les partenaires)
- L'identification des **publics prioritaires**
- La définition d'un **plan d'actions** sur l'accompagnement au numérique

Ce groupe est composé - d'élus : M. Barraud (Président), Mr Machefert (Vice-Président de la CDC en charge des services à la population), Nadège Louassier (Conseillère Communautaire et déléguée numérique de la CDC), Mme Rivière (Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse), Mme Dalais (Conseillère Communautaire), de partenaires (CAF, Pôle Emploi, Mission Locale, Département, Carsat, Soluris, Orange, APP, Education Nationale, Etablissements scolaires),

- d'agents de la CDC : Mathieu Barraud (Directeur), Cindy Palmier (France Services Coeur de Saintonge), Edwin Romero (Promeneur du Net, Secteur Jeunesse), Sabrina Gaillard (chargée de communication), Stéphane Gomez (Chargé de coopération territoriale)

Nadège Louassier est chargée de ce dossier et co-anime ce groupe avec Stéphane Gomez.

Le planning prévisionnel pourrait s'envisager comme suit :

- **Fin mars** : 1<sup>ère</sup> rencontre : lancement du groupe de travail/contexte et début du travail sur la cartographie des actions accompagnements numérique sur le territoire et construction de « l'outil diagnostic ».
- **Fin avril** : fin de ce travail.
- **Juin** : diffusion du diagnostic.
- **Eté** : Fin de diffusion et analyse du diagnostic.
- **Septembre** : élaborations d'un plan d'actions « accompagnement au numérique et présentation en Conseil Communautaire.
- **Dernier trimestre** : Lancement des actions, si validation par le Conseil communautaire.

*Annexe en pièce jointe du dossier membres*

### 14. PERSONNEL

- **RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC - AGENT TECHNIQUE**



- Vu** le code du travail ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Le Président informe les membres du Conseil :

Les Parcours Emploi Compétences (PEC), déployés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire. Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Monsieur le Président informe également les membres du Conseil que l'agent technique de la CDC termine son contrat « PEC » (Parcours Emploi Compétences) le 31 mai prochain. Il assure les travaux de maintenance sur les bâtiments de la collectivité, petits bricolages, entretiens des espaces verts, de la Flow Vélo, entretiens des minibus etc...

Son contrat peut être renouvelé pour 1 an dans les mêmes conditions avec une aide de l'Etat à hauteur de 50 % du salaire brut sur une base de 20h00 hebdomadaires.

Le Président propose à l'assemblée le renouvellement d'un contrat C.A.E. pour les fonctions d'agent technique à temps complet pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce renouvellement et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **- RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL**

- Vu** le code du travail ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Le Président informe les membres du Conseil :

Les Parcours Emploi Compétences (PEC), déployés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Monsieur le Président indique également que l'agent qui assurait jusqu'à présent l'accueil de la CDC change de poste à compter du 1<sup>er</sup> avril pour travailler au service urbanisme.

C'est pourquoi le Président propose aux membres du Conseil le recrutement d'un agent en C.A.E. pour les fonctions d'agent d'accueil et de gestion administrative à temps complet pour une durée de 12 mois.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## ADOpte A L'UNANIMITE

### - RECRUTEMENTS DIVERS

L'un des agents du service urbanisme ayant été reçu à un concours de la Fonction Publique d'Etat, celui-ci souhaite demander sa mutation à compter du mois de septembre prochain. Un appel à candidatures a été lancé dès le mois de mars

Lors du Conseil du 25 novembre dernier, Monsieur le Président rappelle que l'assemblée avait voté le recrutement d'un animateur au Secteur Jeunesse en contrat PEC. Cet agent a été recruté et a débuté son contrat le 23 mars. Il s'agit de Mme Laura ROBIN qui intègre donc l'équipe du SecJ en remplacement de Mme Cindy Palmier.

Dans le cadre de la compétence tourisme, un recrutement a été lancé pour l'été prochain afin d'animer les offices de tourisme de Pont l'Abbé et Saint Porchaire (nouveau point à l'espace France Services). Cet agent sera à mi-temps sur chaque point d'accueil et sera chargé de l'accueil et l'information des administrés, du suivi de l'animation et de l'événementiel, de la commercialisation et promotion des produits touristiques.

## 15. ANNULATION REDEVANCE POUR EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'annulation des différentes créances suite à la demande du Trésor Public de Rochefort.

Il s'agit de créances dites « éteintes » ou de dossiers dont la commission de surendettement a approuvé la clôture.

Dossier N°1286403691

Année	N° de facture	Montant
2014	7456	59.86
2015	7558	119.00
2016	7637	211.00
2017	7773	211.00
2018	7799	211.00
2019	7888	217.00
2020	7931	56.00
	TOTAL	1 084.86

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 16. SOLLICITATION SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU PROJET NOTT (POINT INFO TOURISME ST PORCHAIRE)

Dans le cadre de l'appel à projet **NOTT**, la CdC souhaite solliciter le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet d'aménagement du point d'information tourisme à St Porchaire.

**IL convient de donner un descriptif concis du projet comme suit :**

Aménagement d'un nouveau point d'accueil touristique, sur l'axe principal de St Porchaire. Ce point d'information se situera au sein du bâtiment communal Centre Paul Chénereau qui rassemble plusieurs services à la population (obj : tiers lieu et accès au service public en milieu rural).

Le point d'info sera accessible par une entrée au sein de l'entrée principale et un espace sera dédié et aménagé spécialement pour les touristes, il bénéficiera d'une signalétique visible depuis la rue pour clairement identifier sa fonction au sein du Centre Chénereau.

**Budget :** Total = 4 017.79€ HT Subvention souhaitée (30%) = 1 205.34€ HT

Monsieur le Président soumet cette demande à l'approbation des membres du Conseil.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 17. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BATIMENT DU POINT INFORMATION TOURISME – COMMUNE DE PONT L'ABBE D'ARNOULT

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Tourisme de la CdC, Monsieur le Président sollicite l'autorisation des élus pour signer et appliquer les modalités de la convention 2021 avec la

commune de Pont l'Abbé d'Arnoult, à savoir la mise à disposition d'un local pour l'accueil en point touristique pour une somme totale de 7 331 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**18. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SYNDICAT D'INITIATIVE / ABBAYE DE TRIZAY**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation pour signer la convention d'objectifs et de moyens 2021 et verser la subvention à l'Abbaye de Trizay pour la somme de 40 000€.

**32 POUR  
1 ABSTENTION**

**19. RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT COMITE DE RANDONNEE PEDESTRE**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation pour signer la convention de partenariat 2021-2023 avec le Comité de Randonnée Pédestre (CRP17). Cette convention fixe les règles de financement à hauteur de **12€ / Km** pour le balisage des nouveaux circuits et de **10€ / Km** correspondant à la vérification du balisage de 173 km. La subvention sera allouée à la fin de chaque année pour la réalisation effectuée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**20. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « ACQUISITION D'UN TRACTEUR AGRICOLE AVEC OUTILS PERIPHERIQUES »**

Suite au marché d'acquisition d'un tracteur agricole avec outils périphériques, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour procéder à l'analyse des offres.

**SYNTHESE DE L'OFFRE DES PRIX**

MONTANT HT	MATAGRI	TERRAVI	OUEST AGRI
TRACTEUR	45 000.00 €	46 200.00 €	54 000.00 €
CHARGEUR	12 500.00 €	11 200.00 €	9 000.00 €
BROYEUR	7200.00 €	7 100.00 €	6 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 700.00 €</b>	<b>64 500.00 €</b>	<b>69 000.00 €</b>

**Synthèse des notes obtenues après pondération et analyse technique**

CRITERES	MATAGRI	TERRAVI	OUEST AGRI
PRIX	29.90	30	28.04
TECHNIQUE	18.00	16.00	18.00
NOTE OBTENUE	47.90	46	46.04

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'offre obtenant la meilleure notation suite à l'analyse technique et économique de la commission d'appel d'offres

**32 POUR  
1 ABSTENTION**

## **21. QUESTIONS DIVERSES**

### **Convention cadre de mise à disposition des agents contractuels du service remplacement**

Le Président rappelle la délibération par laquelle la collectivité a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

Il expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la collectivité et cet établissement.

Monsieur le Président précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Information jeunesse** – Stéphane Gomez, Chargé de coopération territoriale, fait un point sur la mise en œuvre de l'information jeunesse en partenariat avec la Mission Locale :

- ▶ Diagnostic en finition, fin de la rencontre avec les partenaires et récolte des quizz donnés au jeunes pour récolter leurs besoins (1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier). 1 200 jeunes recensés, 255 suivis par la Mission Locale 14 à 26 ans.
- ▶ 3 axes à développer dans l'IJ : accueil et information, accompagnement de projet, animation et exposition.
- ▶ Les objectifs du Point Information Jeunesse : Favoriser la participation des jeunes, développer l'information auprès des jeunes, améliorer l'information santé, et l'accès aux droits.

*Annexe en pièce jointe du dossier membres*

**La séance est levée à 17h45.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Sylvain BRESSAUD  
17250 ST PORCHAIRE